

LES MODELISTES ANTI-GRAVITÉ

POLITIQUES D'ADHÉSION ET PROCÉDURES

Effectifs du club:

Il n'y aura aucune limite quant au nombre de personnes qui pourront se joindre au Club.

L'aspirant devra:

- 1- Compléter le formulaire de "Demande d'adhésion au Club" en vigueur et signer.
- 2- Faire preuve de son adhésion à l'association nationale M.A.A.C.
- 3- Acquitter le Droit d'entrée tel que déterminé par le Club.
- 4- Acquitter la Cotisation annuelle tel que déterminé par le Club.
- 5- Faire preuve de sa connaissance, expérience et aptitude à piloter et contrôler un aéronef télécommandé.

Droit d'entrée:

A compter du 11 mars 2010, le droit d'entrée est établi à cent dollars (\$100.00), non remboursable. Le droit d'entrée est exigible lors du paiement de la 1^{er} cotisation annuelle au Club et demeure valide tant et aussi longtemps que le membre paie ses cotisations annuelles de façon continue.

Le droit d'entrée:

Aucun Remboursement.

LES MODELISTES ANTI-GRAVITÉ

POLITIQUES D'ADHÉSION ET PROCÉDURES

Cotisation annuelle:

- 1- La cotisation annuelle d'un membre régulier pour une année fiscale du 1^{er} novembre au 31 octobre sera de 200.00\$.
- 2- La cotisation annuelle d'un membre junior pour une année fiscale du 1^{er} novembre au 31 octobre sera fixée à 50.00\$
- 3- Politique familiale: L'enfant mineur d'un parent-membre de notre club qui s'adonnera au passe-temps des avions téléguidés, bénéficiera du droit d'entrée du parent. L'enfant devra évidemment avoir son MAAC.
- 4- Une personne qui se joint au Club après le 1^{er} septembre sera invitée à payer la cotisation annuelle en vigueur au moment de son inscription. Cette cotisation couvrira l'année fiscale qui débutera le 1^{er} novembre suivant.
- 5- La carte de membre sera valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Année fiscale:

Pour des fins de calculs en ce qui concerne tous les éléments du présent document, le mot "année" sera interprété comme signifiant l'année fiscale du Club, i.e., 1er novembre au 31 octobre.

Réductions de cotisations:

Aucune.

LES MODELISTES ANTI-GRAVITÉ

POLITIQUES D'ADHÉSION ET PROCÉDURES

IMPORTANT: Le **“Fond de re-localisation”** sera aboli.